

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0166 Séance du Conseil : 24 JUIN 2024
PERSONNEL TERRITORIAL MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24 JUIN 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19 heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobertis se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 juin 2024, à la Halle des sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages (66670), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Philippe RIUS, Aimé ALBERTY donne procuration à Isabelle MORESCHI, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 41

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Maria CABRERA

Monsieur le Président expose :

Le présent rapport a pour objet la mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté de Communes à effet du 24 juin 2024 afin de tenir compte de la réorganisation de la Régie des eaux.

Emplois permanents - créations de poste :

Régie des eaux - accord d'entreprise : Suite à la réorganisation à la Régie des eaux et pour tenir compte de l'évolution des responsabilités exercées par certains agents, il est proposé de créer deux postes de Technicien principal 2^{ème} classe à temps complet en CDI de droit privé, accord d'entreprise et un poste de Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet en CDI de droit privé, accord d'entreprise.

Au 24 juin 2024, les effectifs sont arrêtés ainsi qu'il suit, en tenant compte des évolutions suivantes :

- Nomination au stage au 1^{er} juin 2024 d'un agent au grade d'adjoint technique à temps non complet (17,5/35^{ème}),
- Nomination au stage au 1^{er} juin 2024 d'un agent au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- Changement de quotité de temps de travail (passage de 19 à 26/35^{ème}) au 1^{er} juin 2024 d'un agent au grade d'adjoint technique à temps non complet (26/35^{ème}),
- Changement de quotité (passage de 17,5/35^{ème} à temps complet) au 1^{er} juin 2024 d'un agent au grade d'adjoint technique en CDI de droit privé, accord d'entreprise.

RÉCAPITULATIF	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS			POSTES VACANTS	ETP		
		H	F	TOTAL		H	F	TOTAL
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX	642	189	287	476	166	186,66	268,64	455,80
TOTAL EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ RÉGIE DES EAUX	100	51	10	61	39	51,00	10,00	61,00
TOTAL EMPLOIS CDI DE DROIT PUBLIC	5	0	2	2	3	0,00	2,00	2,00
TOTAL EMPLOIS CDD DE DROIT PUBLIC	67	27	40	67	0	15,80	33,31	47,11
TOTA EMPLOIS CDD DE DROIT PRIVÉ	2	0	1	1	1	0,00	1,00	1,00
TOTAL EMPLOIS AIDÉS PAR L'ÉTAT	19	15	1	16	3	10,29	0,69	10,97
TOTAL GÉNÉRAL	835	282	341	623	212	263,74	315,64	577,89

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'annexé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article L.9 du Code général de la fonction publique, et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que pour tenir compte de la réorganisation de la Régie des eaux, il est nécessaire de créer au tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu le rapport de Monsieur le Président de la Communauté de communes,

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : autorise la création de deux postes de Technicien principal 2^{ème} classe à temps complet en CDI de droit privé, accord d'entreprise et un poste de Technicien principal 1^{ère} classe à temps complet en CDI de droit privé, accord d'entreprise,

Article 2 : dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024 – chapitre 012.

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 26/06/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

A blue ink signature of Antoine Parra is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACVI" at the bottom, with a central emblem.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.